

L'an deux mil dix-neuf, jeudi 18 juin à 19 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 15 juin 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Claudine GIARD.

Présents : Mme Claudine GIARD ; M. Albert FONTAINE ; M. Christian LEMASSON, M. Francis PETIT, Mme BERANGER, Mme Sophie MARIE, M. Erick VATEL,.

Absents excusés : Mme Sylvie GAUCLERE, M. Alan VUERINGS.

Absents : M. Jérôme DESFARGES ;

Mr PETIT Francis, est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

I. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 avril 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve et signe.

II. Convention « Plan mercredi » du centre de Loisirs à Sartilly et prise en charge accueil
2019-06-18/001

Les parents d'Aline PLAINE souhaitent bénéficier de l'accueil du mercredi matin à Sartilly pour leur fille, car Madame PLAINE a repris le travail. Il est nécessaire de donner notre accord pour une prise en charge financière : une convention sera établie.

Le tarif s'élèverait à 6 Euros environ par élève et par mercredi matin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de participer aux frais de fonctionnement de ce service et de signer la convention.

Ce service fonctionnera sous la compétence de l'Agglo Granville Terre et Mer à partir du 01.01.2020. Le conseil est invité le mardi 2 juillet à 14 h à Sartilly pour le Bilan Financier.

III. Accord local de répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de Granville Terre et Mer.

2019-06-18/002

Granville Terre et Mer nous demande de délibérer suite à leur vote à l'unanimité concernant l'accord local de répartition des sièges des conseillers communautaires au sein de notre EPCI, à compter du prochain renouvellement en mars 2020. A savoir que la commune de Champeaux à un siège.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord.

IV. Encaissement chèque GROUPAMA

2019-06-18/003

Concernant le remboursement du sinistre « dégat des eaux » des gîtes survenu cet hiver, nous devons encaisser un chèque d'un montant de 4 633.88 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte d'encaisser ce chèque.

- V. **Encaissement chèque FDGDON et délibération pour la Convention du Frelon Asiatique.**
2019-06-18/004
Un chèque d'un montant de 20 Euros concernant le solde de la participation 2018 est à encaisser.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte d'encaisser ce chèque.
- 2019-06-18/005
La convention nous ai proposé comme l'an passé. Une participation de 12 Euros est demandée.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de signer cette convention.
- VI. **Solde - Participation Ecole de Dragey-Ronthon 2018-2019**
2019-06-18/006
Le solde demandé est de 2 250 Euros
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser ce solde de participation.
- VII. **Participation Ecole de Jullouville 2017-2018**
2019-06-18/007
Le montant demandé est de 2 580 Euros. Cette participation concerne trois élèves.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser cette participation.
(Nous sommes en attente de la facturation de 2018-2019.)
- VIII. **Participation Ecole de Carolles 2017-2018**
2019-06-18/008
Le montant demandé est de 3 500 Euros. Cette participation concerne quatre élèves.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser cette participation.
(Nous sommes en attente de la facturation de 2018-2019.)
- IX. **Adoption rapport de la CLECT pour transfert de charges Piscine Tournesol.**
2019-06-18/009
Granville Terre et Mer, la CLECT demande au Conseil de délibéré pour son rapport :
La CLECT reporte son évaluation concernant l'entretien et l'aménagement des zones d'activités et sur les documents d'urbanisme, cependant deux décisions nécessitent une adoption :
- La restitution de la Salle du pays Hayland à la commune de La Haye-Pesnel
 - Le transfert de charge de la piscine Tournesol au code général des Impôts, sur la base du déficit constaté dans les comptes de la commune les 3 derniers exercices.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord.
- X. **Achat terrain Loisel et rétrocession du Chemin privé.**
2019-06-18/0010
Suite aux travaux d'assainissement, il était nécessaire de procéder à l'achat du terrain Loisel au prix de l'Euro symbolique et à la rétrocession du chemin. Il s'agit de la parcelle ZB 144.de 3 a 19 ca.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord et autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- XI. **Transfert des compétences « eau » et « assainissement »**
2019-06-18/0011
Afin de mieux appréhender et anticiper les incidences générées par le transfert de la compétence sur le plan financier et budgétaire et sur le plan de la situation des personnels en charge du service, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence « assainissement des eaux usées » à compter du 1^{er} janvier 2020. Ce transfert est reporté au plus tard le 1^{er} janvier 2026.
- Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.

2019-06-18/0012

Afin de mieux appréhender et anticiper les incidences générées par le transfert de la compétence sur le plan financier et budgétaire et sur le plan de la situation des personnels en charge du service, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence « eau » à compter du 1^{er} janvier 2020. Ce transfert est reporté au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

XII. Subventions Opération Piper Cobra

2019-06-18/013

Un camp serait organisé sur les Falaises de Champeaux. Une demande de subventions est faite.

A titre indicatif : les communes voisines donnent 1 Euro par habitant. Mme Giard propose volontiers que la commune participe sur les mêmes bases, autrement dit 364 Euros pour Champeaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord.

XIII. Subventions 2019

2019-06-18/014

L'ensemble du conseil valide les subventions 2019 suivantes :

Champô'Thon : 150 Euros

As-Jullouville-Sartilly : 95 Euros

Vivre et Veillir dans son village : 80 Euros

CAF-FSL (0.60 E x 354 h) : 212.40 Euros

Croix-Rouge : 80 Euros

SNSM : 310 Euros

Fonds Aide Jeunes Difficultés : 80.50 Euros

Bibliothèque St Jean le Thomas : 100 Euros

CAUE : 30 Euros

Sautrapec : 80 Euros

Union des Arts : 150 Euros

La Barjo : 50 Euros

Divers Concerts : 500 Euros x 2

XIV. Questions diverses

Prévention incendie : Un membre du Conseil rappelle l'incendie 2017 sur les falaises, et signale le manque d'entretien et de dé-végétalisation concernant les bois morts dans les propriétés privés sur le littoral. L'ensemble du conseil demande qu'une campagne de prévention soit faite et que des moyens soient mis en œuvre afin que les propriétaires accomplissent leur nettoyage dans les règles de l'art afin d'éradiquer le problème efficacement. De plus, il sera pris contact avec le garde du Littoral : Mr Brion et la Préfecture afin de trouver des solutions adéquates.

Il est rappeler aux propriétaires de Pins qu'il est indispensable de procéder à la destruction des nids de chenilles processionnaires et de prendre toutes dispositions afin de limiter cette propagation. Les informations sont à votre disposition sur le site **FDGDON** Tél : 02.33.05.89.89 E-mail : fdgdon50@fdgdon50.fr

Circulation routière :

Panneau de signalisation : Mme le Maire propose une signalisation à l'entrée du village pour prévenir d'un marché le samedi matin afin de faire ralentir les automobilistes. Une réflexion est en cours pour l'installation éventuelle de panneau pédagogique ou de coussins berlinois.

Bus de la ligne 4 : Il est signalé que le bus de cette ligne roule à une vitesse excessive sur la route du littoral. De plus, la communication du département est insuffisante lors de travaux sur le trajet car des arrêts sont annulés et les enfants sont déposés à des endroits « non conformes » et sans prévenir les parents. Enfin, il est également dénoncé l'impolitesse de certains chauffeurs.

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.

Abris –Bus : Comme demandé lors de précédente réunion, l’abris bus situé sur la RD 911 entre le restaurant « Nord-Mont » et le Marquis de Tombelaine est inesthétique par conséquent il est nécessaire de le remplacer. Un devis est présenté, c’est celui d’Urba Sign. L’ensemble du conseil souhaite consulter d’autres fournisseurs afin de faire marcher la concurrence. Une réfection est en cours.

Entretien commune : Il est demandé un nettoyage :

- du terrain de tennis : désherbage.
- du terrain de sport : désherbage et peinture des panneaux de basket.
- du lavoir.
- D’un côté de la descente du Sol-Roc.

Ce travail est à la charge de l’agent technique de la commune.

Écoulement d’eaux de pluie :

Des travaux d’écoulement d’eau sont nécessaires route de la Parisière pour éviter une inondation aux riverains. Mr Fontaine est chargé de demandé un devis à l’entreprise ROBIDAT

Désignation du référent PLUI

Granville Terre et Mer souhaite une implication de la commune tout au long de la démarche de l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal et demande la désignation d’un élu et d’un technicien référent. Il est proposé Mr Fontaine et Mme Giard. L’ensemble du conseil valide le choix.

Subventions : FPIC & DGF

Mme le Maire annonce les sommes accordées pour la commune en 2019.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 00.

VU, pour être affiché le 20 juin 2019
Conformément au Code Général des
Collectivités Territoriales



Claudine GIARD		Christian LEMASSON	
Brigitte BERANGER		Sophie MARIE	
Jérôme DESFARGES	Absent	Francis PETIT	
Albert FONTAINE		Erick VATEL	
Sylvie GAUCLERE	Absente excusée	Alan VUERINGS	Absent excusé

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.